



# Feuille de chou du Cds 25 N°7



30 mai, 2003

## SOMMAIRE

- \* Edito
- \* Compte rendu de l'AG
- \* Comité Directeur et Responsables de Commission
- \* Les réunions
- \* Compte rendu de la réunion du Comité directeur : 01/02/2003
- \* Stage de formation
- \* La "Semaine du développement durable"
- \* "Info de l'Ecole Française de Plongée Souterraine"
- \* Offre d'emploi
- \* Droit de réponse
- \* Dossier : Sur le comblement des Dolines
- \* Articles de presse
- \* Cahier des charges (semaine Développement durable)
- \* Guide de l'organisation de manifestations

## In guise d'éditorial

A l'AG de Mandeure, le projet de brochage d'un certain nombre de cavités du Doubs a été très animé, voir passionné. A la suite d'un vote, la majorité des spéléos du département n'est pas mûre pour cette évolution d'équipement. Il faut reconnaître que ces nouveaux amarrages qui fleurissent un peu partout ne soulèvent pas l'enthousiasme général ...

Le projet avance tout de même, une commission a été créée et les demandes de subvention sont en cours.

Dans un souci du respect de la pratique de chacun et pour éviter de gaspiller de l'énergie pour rien, je souhaite que les clubs s'investissent dans ce projet afin que pour chaque cavité à équiper en permanent, on arrive à un consensus entre le club inventeur, les clubs locaux utilisateurs, la commission brochage, la commission protection du karst, etc ...

Le Président : Claude PARIS

## Le mot de l'imprimeur !

Comme vous pouvez le constater, la feuille de choux N°8 est en retard ...

Des quantités considérables de travail nous ont récemment envahies (dossiers administratifs surtout), et nous ont interdit toute publication durant cette période.

Aujourd'hui, la feuille de choux paraît, et certaines informations ne sont plus d'actualités.

Nous vous prions donc d'accepter nos humbles excuses pour la gêne occasionnée.

Nathanael LIGIER

## Compte Rendu de l'assemblée générale du CDS

Assemblée Générale du 01 février 2003 à Mandeure

Organisée par le GSAM, elle débute à 15h30 en présence de 35 personnes représentant 9 clubs du département ( GSD, GCPM, GSCB, GSAM, ASCR, SC La Roche, Spiteurs fous, SC Mont d'Or, GAG ).

Composition du Bureau :

Claude Paris, Président en exercice du CDS 25

Christian Jeannoutot, Trésorier en exercice

Thomas Sergentet, Secrétaire en exercice

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

## → BILAN MORAL

### Année 2002

Comme convenu après le changement anticipé du comité directeur de l'année dernière, il n'y avait pas de projet important prévu cette année. Nous nous sommes appliqué à la gestion du quotidien et des affaires courantes.

## I. VIE DU CDS :

### I.1 – Vie interne

Le Comité Directeur s'est réuni trois fois en cours d'année et le bureau deux fois dans le cadre du projet d'extension de la carrière d'Arcey.

### I.2 – Statistiques

Au niveau des effectifs, la situation est stable avec 215 fédérés contre 212 en 2001, dont 28 jeunes de moins de 18 ans. Il faut ajouter 84 licences temporaires dont 57 d'une journée et 27 de trois jours. Le Doubs compte 14 clubs et un individuel. A noter la disparition du GS Joyeux Niphargus qui a fusionné avec le GS Nyctalopitheque.

### I.3 - Commission

Le responsable de la commission jeune Nathanaël LIGIER a donné sa démission en fin de saison, le poste est donc vacant.

### I.4 – Subventions

Comme dans les années passées, tous les clubs ont reçu en début d'année un dossier pour nous informer de leurs projets. A partir de ces informations et des actions prévisionnelles intéressantes, le CDS monte un dossier bien étoffé de demandes de subventions.

#### Conseil Général :

Dans le cadre du "Sport pour tous", le Conseil Général nous a alloué une subvention de 2200 euros avec comme action phare, la journée de la Spéléo.

#### Jeunesse et Sport :

Les huit clubs qui avaient fait une demande ont reçu une subvention pour un montant total de 2140 euros et le CDS 450 euros. Egalement, le CDS obtient sur les reliquats de 2001 une subvention conséquente de 2000 euros pour se moderniser en matériel informatique.

A la suite de l'accident de Goumois, le SSF reçoit une subvention exceptionnelle de 800 euros.

## II. SOUTIEN AUX CLUBS

### II.1 - Développer les clubs

Le CDS incite les clubs et les aide (1400 euros pour 2003) à s'investir à travers d'actions qui valorisent notre discipline.

Neuf clubs ont répondu au questionnaire du CDS sur leurs activités de l'année. Avec plus de 70 actions recensées (liste ci-après) allant de la soirée diapositive à la sortie d'initiation tout public, les clubs touchent un large public (plus de 7000 personnes) et contribuent à donner la "bonne image" de notre discipline et, ce qui est une bonne chose, médiatisent de plus en plus leurs actions dans la presse régionale.

### II.2 - La journée de la spéléo

Le CDS avait décidé de ne pas participer directement, mais plutôt d'inciter et d'encourager les clubs. Ceci, pour multiplier les actions et mieux les répartir sur le territoire. Pour cette première journée nationale, huit clubs ont proposé une animation, ce qui est une bonne participation.

### II.3 – Formation

Une seule bourse de 60 euros a été remise pour un stage de perfectionnement technique.

Le week-end de formation technique a vu huit stagiaires, tous du Doubs.

La formation de base proposée par le CROS, destinée aux dirigeants de club, a été suivie par trois membres du CDS

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

et 2 responsables de club. Ces formations ont été entièrement prise en charge par le CDS.

#### **II.4 – Rapport des clubs avec les collectivités**

Les différentes structures spéléologiques sont régulièrement sollicitées par la collectivité (liste ci-après). Cette année, dans le cadre de l'enquête du BRGM, des communes se sont adressées aux clubs pour des renseignements sur l'inventaire des cavités.

#### **II.5 – Les clubs à l'étranger**

Les clubs locaux se sont illustrés sur différents karsts étrangers : Autriche, Crète, Maroc (liste ci-après). Ils exportent leur savoir faire et leur expérience et contribuent ainsi à la reconnaissance de notre discipline.

### **III. INFORMATION**

#### **III.1 – Bulletin CDS info 25**

Les actes des III<sup>em</sup> Assises Nationales de l'Environnement Karstique ont fait l'objet d'un numéro spécial de CDS info 25, de 108 pages. Ce document a demandé un gros investissement en heures de travail quand on sait que huit interventions, mais également les questions réponses qui ont suivi les conférences ont été réalisées d'après des enregistrements.

#### **III.2 – Bulletin " La Feuille de Choux "**

Deux numéros ont été publiés en cours d'année. La Ligue, par l'intermédiaire de son emploi jeune, nous aide à la composition, au tirage et aux envois.

### **IV. PROTECTION DU KARST**

#### **IV.1 – Printemps de l'Environnement**

Cette manifestation fait de plus en plus d'adepte parmi les clubs avec la participation de cinq d'entre eux. Le CDS avait un projet avec des clubs de la région parisienne mais le dossier n'a pas pu être monté dans les délais.

#### **IV.2 – Projet d'extension de la carrière d'Arcey**

Le CDS et les clubs locaux ont participé à l'enquête d'utilité publique concernant l'extension de la carrière d'Arcey en soulignant les risques de destruction de la rivière souterraine de la Sapoie et d'inondation qui pourraient suivre. A la demande du carrier, un complément d'étude a été demandé aux spéléos pour localiser le plus précisément possible le parcours de la rivière et a fait l'objet d'une convention de collaboration. Les préconisations des spéléos et des autres associations ont été retenues par le carrier et une deuxième convention contraint l'exploitant à nous avertir en cas de découverte et nous permet de faire un suivi, des visites et des travaux sur le site.

#### **IV.3 - S.A.G.E Haut Doubs – Haute Loue**

Par arrêté préfectoral du 9 janvier 2002, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Haut Doubs – Haute Loue est approuvé et le CDS fait partie du Comité de Gestion.

### **V. DIVERS**

#### **V.1 – Affaire Bournois**

A la suite de l'accident survenu le 13 juin 1998, la responsabilité du CDS est engagée. Un premier contact a eu lieu avec l'avocat désigné par la Fédération.

#### **V.2 – BRGM**

A la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le BRGM est chargé de réaliser un inventaire des mouvements de terrain et des cavités souterraines sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le département du Doubs est inscrit à la programmation 2002. L'objectif est de recenser, localiser et caractériser les mouvements de terrain qui se sont produits ainsi que les principales cavités souterraines présentes dans le département.

Le BRGM a lancé en juin 2002 un questionnaire auprès des communes du Doubs et n'est pas satisfait du résultat, c'est pourquoi il s'est adressé au GIPEK. Deux réunions (GIPEK, LIGUE, CDS) ont eu lieu pour présenter le

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

dossier, discuter sur les modalités d'utilisation de notre base de données et des indemnités attendues.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

→ **BILAN FINANCIER ( voir document joint )**

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

→ **BILAN DES COMMISSIONS**

**Commission enseignement.**

En 2002 un stage perfectionnement technique a rassemblé une dizaine de personnes. Ce week-end de formation est reconduit en 2003, il est ouvert aux spéléos de tous les niveaux et se déroulera les 26-27 avril à Montrond, renseignements et inscription auprès de Jean-Marc Rias.

**Commission jeune.**

Pas d'action au niveau du département en 2002. Une sortie à la Combe aux Prêtres (Cote d'or) à l'initiative de la ligue à néanmoins rassemblée de nombreux jeunes (et moins jeunes) du département.

**Commission inventaire.**

En 2002 un week-end de travail s'est déroulé à Gilley.

La réalisation du tome 4 de l'inventaire spéléo du Doubs est en cours, l'imprimeur a commencé la mise en page, Denis centralise les données. Toutes les personnes qui travaillent pour l'inventaire doivent envoyer rapidement le maximum de données, afin de finaliser le projet avant la fin mai 2003.

**Commission publication.**

L'année 2002 a été marquée par la parution des actes des assises nationale de l'environnement karstique. A noter également la parution de deux feuilles de choux.

Pour 2003, Pascal propose de réaliser une synthèse des expéditions à l'étranger auxquelles des clubs du département ont participé.

**Commission environnement.**

En 2002 5 clubs ont participé aux printemps de l'environnement ( GSAM, GSCB, GCPM, ASCR, SC la Roche).

Le CDS a participé à l'enquête d'utilité publique pour l'extension de la carrière d'Arcey. Une convention a été signée entre le carrier, les élus, les spéléo locaux et le CDS.

Pour 2003, le CDS envisage de renouveler le panneau à l'entrée de la grotte de la Malatière à Bournois.

La commune de d'Ornans envisage de céder le terrain où se situe l'entrée de la grotte de Chauveroch, le CDS pourrait acquérir ce terrain pour l'euro symbolique et préserver ainsi l'accès à la cavité (à suivre.....).

Holcim granulat (exploitants de la carrière d'Arcey) souhaite présenter un projet de convention pour sa carrière à Anteuil, dossier en cours.

Dans le cadre des printemps de l'environnement, le CDS souhaite organiser une journée de sensibilisation destinée au grand public. Cette manifestation pourrait être organisée sur le site de Sainte Catherine de Maurepos.

Natura 2000 : De nombreux sites sont concernés dans le département (les vallées de la Loue et du Lison, La vallée du Doubs central.....), dossiers suivis par Denis Motte et Benoît Decreuse.

**Commission Secours**

En 2002 pas de secours recensés, seulement quelques pré-alertes (Pourpeville, Bief Bousset, Bois d'Ully). Plusieurs journées de gestion de matos ont été organisées, ainsi que des actions de prévention. Deux panneaux d'information ont été fournis par le SSF pour installation au-dessus du porche et à la grotte de la Sarrazine, Le rééquipement du Verneau a été poursuivi et la trémie à - 130m dans le gouffre de la Légarde a fait l'objet d'un étayage .

Bilan formation : Formation équipier chef d'équipe à Montrond.

Un exercice TPS a été réalisé par l'équipe téléphone.

Le barnum à la rivière souterraine d'En Versenne a rassemblé 45 personnes.

Les exercices Plongé et assistance victime prévu en 2002 ont été reportés.

Dénonciation de la convention nationale :

Suite à la récente dénonciation de la convention entre la FFS et la Direction de la Sécurité Civile ainsi que des conventions départementales, le SSF n'est plus reconnu comme intervenant principale des secours souterrain et, ce

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

sont les sapeurs pompiers qui dirigeront les opérations de secours avec l'aide par réquisition individuelle de spéléo. Mouloud précise que dans ce contexte, en cas de réquisition, il faut prévenir son conseiller technique et exiger une réquisition écrite.

Formations prévues en 2003 : 08 mars exercice transmissions souterraines

5-6 avril WE de formation équipier chef d'équipe à Montrond.

18 mai exercice assistance victime.

14 juin exercice TPS dans le Verneau + fin rééquipement.

20-21 septembre barnum.

#### Election poste vacant

Nathanaël Ligier démissionnaire de la commission jeune est remplacé par Julien Sue qui est élu à l'unanimité.

#### Projet brochage de cavités

Jean-Marc Rias, Manu Ruiz et Sylvain Borie présentent leur projet de brochage de cavités.

Ils proposent de réaliser le brochage sur 3 ans des principales "classique" du département.

Un dossier de demande de subvention sera prochainement envoyé à jeunesse et sport.

Afin de mener à bien ce projet, une commission brochage est créée avec 21 voies pour (sur 21). Manu Ruiz se propose comme responsable de cette commission, il est élu avec 21 voies pour.

**L'AG est close à 18h30**

Le GSAM le GSCB et l'ASCR présentent quelques diapos de leur expédition au Maroc.

Repas sur place et tombola organisée par le GSAM.

### Comité Directeur du CDS

**COMITE DIRECTEUR** : suite à l'AG du 01/02/03 Mise à jour : 11 février 2003.

|                             |                                                                                    |                     |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <i>Président :</i>          | <b>PARIS Claude</b><br>6, impasse des Arbues, 25420 VOUEAUCOURT                    | Tel: 03 81 98 45 58 |
| <i>Président adjoint :</i>  | <b>RUIZ Manu</b><br>49, rue R. Roussel, 25000 BESANCON                             | Tel: 06 08 57 69 55 |
| <i>Secrétaire :</i>         | <b>SERGENTET Thomas</b><br>16, rue Principale, 25110 VERNE                         | Tel: 03 81 84 13 66 |
| <i>Secrétaire adjoint :</i> | <b>RAGUIN Christophe</b><br>Rue du Bois de Faule, 25360 NANCRA Y                   | Tel: 03 81 60 11 63 |
| <i>Trésorier :</i>          | <b>JEANNOUTOT Christian</b><br>11, rue de la Planche aux Poules, 25150 BOURGUIGNON | Tel: 03 81 35 23 45 |
| <i>Trésorier adjoint :</i>  | <b>FREY PASCAL</b><br>3, rue du Tennis, 25110 BAUME LES DAMES                      | Tel: 03 81 84 11 03 |
|                             | <b>BRUN Roland</b><br>13, rue des Poiriers, 25700 VALENTIGNEY                      | Tel: 03 81 34 65 51 |
|                             | <b>CLAUDEL Christophe</b><br>12, rue du Docteur Frery, 90400 DANJOUTIN             | Tel: 03 84 22 27 88 |
|                             | <b>LIGIER Nathanaël</b><br>1, rue du tilleul, 25620 TARCENAY                       | Tel: 03 81 86 78 53 |
|                             | <b>PARIS Marie-Jeanne</b><br>6, impasse des Arbues, 25420 VOUEAUCOURT              | Tel: 03 81 98 45 58 |

#### **COMMISSIONS :**

|                              |                                                                        |                     |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <i>Protection du karst :</i> | <b>CLAUDEL Christophe</b><br>12, rue du Docteur Frery, 90400 DANJOUTIN | Tel: 03 84 22 27 88 |
| <i>Jeunes :</i>              | <b>SUE Julien</b><br>Rue de la Nouvelle, 25320 CHEMAUDIN               | Tel: 06 73 88 52 81 |

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

|                       |                                                                                    |                     |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Enseignement :</b> | <b>RIAS Jean-Marc</b><br>6, rue du Treuil, 70190 CHAMBORNAY LES BELLEVAUX          | Tel: 03 84 91 86 44 |
| <b>Publication :</b>  | <b>FREY PASCAL</b><br>3, rue du Tennis, 25110 BAUME LES DAMES                      | Tel: 03 81 84 11 03 |
| <b>Secours :</b>      | <b>PASIAN Didier</b><br>25320 BUSY                                                 | Tel: 03 81 57 29 01 |
| <b>Inventaire :</b>   | <b>BRUGGER Christian</b><br>21, rue du Refuge, 25000 BESANCON                      | Tel: 03 81 88 81 65 |
| <b>Fichier :</b>      | <b>DECREUSE Benoît</b><br>2, rue Champliman, 25290 ORNANS                          | Tel: 03 81 62 12 86 |
| <b>Canyon :</b>       | <b>JEANNOUTOT Christian</b><br>11, rue de la Planche aux Poules, 25150 BOURGUIGNON | Tel: 03 81 35 23 45 |
| <b>Brochage :</b>     | <b>RUIZ Manu</b><br>49, rue R. Roussel, 25000 BESANCON                             | Tel: 06 08 57 69 55 |

**Groupement pour l'Inventaire la Protection et l'Etude du Karst :**

**Président :** **MOTTE Denis** Tel: 03 81 84 10 50  
10, rue du Quint, 25110 BAUME LES DAMES

**Les réunions :**

Le 13 mars 2003, à la maison départementale des sports de Besançon, réunion d'information sur le FNDS organisée par le CDOS et JS. Remise des dossiers à transmettre aux clubs. Participants : Claude PARIS et Christian JEANNOUTOT.

**Compte rendu réunion du 14.03.2003 :**

**Présents :** Claude et Marie-Jeanne PARIS, Christian JEANNOUTOT, Christophe CLAUDEL, Rolland BRUN, Benoît DECREUSE, Thomas SERGENTET, Julien SUE

**Plaquette d'information aux fédérés.**

Claude a réalisé une maquette, la plaquette sera envoyée aux fédérés du département après l'ajout de quelques dates (formations et actions diverses prévues cette année).

**Feuille de choux.**

Une feuille de choux est prévue pour le mois d'avril.

**Dossier conseil Général.**

Une demande de subvention exceptionnelle sera faite cette année pour pouvoir financer le dossier brochage. Après votation (accepté à l'unanimité), Le budget prévisionnel 2003 a été modifié, une ligne budgétaire exceptionnelle de 7045 euros a été ajoutée.

**Subvention carrière d'Arcey.**

Suite à l'étude réalisée par le CTS d'Héricourt, le GS Belfortain et le CDS, une subvention globale de 4922.80 euros a été versée par le carrier (l'essentiel de la somme ira aux clubs Haut Saônois).

**Projet de convention carrière d'Anteuil.**

Le carrier (Holcim Granulat) nous propose une convention du type de celle signée pour la carrière de Romain.

**Printemps de l'environnement**

Le printemps de l'environnement habituellement subventionner par la DIREN n'est par reconduit, il n'y aura pas d'actions dans ce domaine cette année.

**La Prochaine réunion du Comité aura lieu le 20 juin 2003**

Thomas SERGENTET

### Stages de formation :

Le week-end du 26-27 avril 2003, organisation par la Commission Enseignement d'un stage de perfectionnement technique à Montrond Le Château, ouvert aux spéléos de tous niveaux. Inscriptions et renseignements : Jean-Marc RIAS - Tél : 03 84 91 86 44, mail : jmrias@yahoo.fr

### SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

Les clubs connaissaient "le Printemps de l'Environnement" et beaucoup proposaient des actions. Cette manifestation est désormais remplacée par la semaine du développement durable qui se déroulera du 2 au 8 juin 2003. Il est possible d'obtenir le parrainage du secrétariat d'Etat au développement durable, mais il n'est pas prévu de soutien financier direct. Pour plus d'info, le CDS possède un cahier des charges ( Cf. annexe 1 ) ou se renseigner à la Direction régionale de l'environnement (DIREN).

### AUTRE INFO...

URGENT : Sentier Karstique du Grand Bois à Merey-sous-Montrond (25)

### CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES :

De 14 à 25 ans...  
...Du 6 au 20 Juillet 2003

#### Au programme :

- \* Mise en valeur du site ( réfection et réalisation de barrières, aménagement de sentiers...)
- \* Activités de pleine nature (kayak, rando, spéléo...)
- \* Bonne humeur !

Pour tout renseignement, téléphoner à:  
Nathanael LIGIER, 03 81 86 78 54, ou chez Benoît DECREUSE, 03 81 62 12 86

# COMPTE DE RESULTAT 2002 / BUDGET PREVISIONNEL 2003

## DETAIL DES CHARGES

| N°<br>cpte                                   | Nature                                          | Budget<br>prévisionnel<br>2002 | Réalisation<br>année<br>2002 | Budget<br>prévisionnel<br>2003 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <b>60.Achats</b>                             |                                                 |                                |                              |                                |
|                                              |                                                 | 655,51                         | 583,80                       | 6 650,00                       |
| 601                                          | Fournitures de bureau                           | 30,48                          | 158,90                       | 150,00                         |
| 606                                          | Achat imprimante, câble, micro-informatique     | 76,22                          | 28,00                        | 6 000,00                       |
| 6061                                         | Frais stage de formation technique              | 548,81                         | 396,90                       | 500,00                         |
| <b>62.Autres services extérieurs</b>         |                                                 |                                |                              |                                |
|                                              |                                                 | 5 732,07                       | 3 093,17                     | 4 563,00                       |
| 623                                          | Publication plaquette de présentation, CDS Info | 1 548,00                       |                              | 1 200,00                       |
|                                              | Journée environnement                           | 760,00                         |                              |                                |
|                                              | Publication journal officiel                    |                                | 26,50                        |                                |
|                                              | Réalisation bulletin Feuille de Choux           | 60,97                          | 100,00                       | 100,00                         |
|                                              | Actes des Assises                               | 2 900,00                       | 2 475,11                     |                                |
| 625                                          | Frais de déplacement, mission                   | 92,00                          | 121,84                       | 120,00                         |
|                                              | Frais AG                                        | 152,44                         | 139,70                       | 140,00                         |
| 626                                          | Frais postaux et téléphone                      | 120,00                         | 145,51                       | 145,00                         |
|                                              | Communication aux fédérés                       |                                |                              | 200,00                         |
| 628                                          | Cotisations                                     | 68,60                          | 38,00                        | 38,00                          |
|                                              | Frais Affaire Bournois (Maitre CHENIN)          |                                | 43,40                        |                                |
|                                              | Commission Environnement                        |                                |                              | 300,00                         |
|                                              | Commission Brochage                             |                                |                              | 2 210,00                       |
|                                              | Commission Jeunes                               |                                |                              | 100,00                         |
|                                              | Divers                                          | 30,06                          | 3,11                         | 10,00                          |
| <b>65.Autres charges de gestion courante</b> |                                                 |                                |                              |                                |
|                                              |                                                 | 3 353,88                       | 1 460,00                     | 1 800,00                       |
| 657                                          | Participation aux actions des clubs             |                                |                              | 750,00                         |
|                                              | Bourses stagiaires                              | 304,90                         | 60,00                        | 300,00                         |
|                                              | Journée internationale des montagnes            | 1 524,49                       |                              |                                |
|                                              | Participation journée nationale de la spéléo    | 1 524,49                       | 1 400,00                     | 750,00                         |
| <b>68.Amortissements et provisions</b>       |                                                 |                                |                              |                                |
|                                              |                                                 |                                | 3 300,00                     |                                |
|                                              | Provision pour équipement micro-informatique    |                                | 3 300,00                     |                                |
| <b>Total</b>                                 |                                                 | <b>9 741,46</b>                | <b>8 436,97</b>              | <b>13 013,00</b>               |

## DETAIL DES PRODUITS

| N°<br>cpte                                    | Nature                                | Budget<br>prévisionnel<br>2002 | Réalisation<br>année<br>2002 | Budget<br>prévisionnel<br>2003 |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| <b>70.Ventes</b>                              |                                       |                                |                              |                                |
|                                               |                                       | 152,45                         | 80,00                        | 150,00                         |
| 701                                           | Participation stagiaires              | 152,45                         | 80,00                        | 150,00                         |
| <b>74.Subventions d'exploitation</b>          |                                       |                                |                              |                                |
|                                               |                                       | 6 006,50                       | 4 750,00                     | 6 310,00                       |
| 741                                           | Subvention Etat : FNDS                | 762,25                         | 2 450,00                     | 500,00                         |
|                                               | Subvention DIREN                      | 762,25                         |                              | 700,00                         |
|                                               | Subvention DATAR                      | 1 524,49                       |                              |                                |
| 742                                           | Subvention régionale                  |                                |                              |                                |
| 743                                           | Subvention département                | 2 439,18                       | 2 200,00                     | 2 400,00                       |
|                                               | Subvention département exceptionnelle |                                |                              | 2 210,00                       |
| 745                                           | Subventions partenaires spéléos       | 457,35                         |                              | 500,00                         |
|                                               | Aides Ligue réalisation bulletin      | 60,98                          | 100,00                       | 100,00                         |
| <b>75.Autres produits de gestion courante</b> |                                       |                                |                              |                                |
|                                               |                                       | 213,40                         | 229,13                       | 180,00                         |
| 756                                           | Cotisations clubs                     | 213,40                         | 229,13                       | 180,00                         |
| <b>76.Produits financiers</b>                 |                                       |                                |                              |                                |
|                                               |                                       | 365,88                         | 466,42                       | 370,00                         |
| 762                                           | Intérêts compte épargne               | 365,88                         | 466,42                       | 370,00                         |
| <b>77.Produits exceptionnels</b>              |                                       |                                |                              |                                |
|                                               |                                       | 106,70                         | 15,00                        | 2 883,00                       |
| 778                                           | Reprise fonds propres                 |                                |                              | 2 803,00                       |
| 778                                           | Abonnements                           | 106,70                         | 15,00                        | 80,00                          |
| <b>78.Reprises sur provisions</b>             |                                       |                                |                              |                                |
|                                               |                                       | 2 896,53                       | 2 896,53                     | 3 300,00                       |
| 781                                           | Edition Actes des Assises             | 2 896,53                       | 2 896,53                     |                                |
|                                               | Achat micro-informatique              |                                |                              | 3 300,00                       |
| <b>Total</b>                                  |                                       | <b>9 741,46</b>                | <b>8 437,08</b>              | <b>13 013,00</b>               |

Résultat réalisation 2002

0,11

### DISPONIBILITE FIN D'EXERCICE

Compte courant  
Livret  
Livret A  
Chèques à encaisser  
Factures non acquittées le 16/12/02  
**TOTAL EURO**  
**TOTAL FRANC**

2 038,83  
14 357,03  
2 766,61  
15,00  
1 676,11  
**17 501,36**  
**124 934,75**



**FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE**  
Siège : 130, rue Saint-Maur – 75011 PARIS  
Pôle Technique : 28 rue Delandine – 69002 LYON



## Ecole Française de Plongée Souterraine

**-IN70-**

### Destinataires :

- Plongeurs spéléologues
- Moniteurs et Initiateurs en plongée souterraine
- Conseil Technique de l'Ecole Française de Plongée Souterraine
- Président de la Fédération Française de Spéléologie
- Comité Directeur de la Fédération Française de Spéléologie
- Présidents des commissions de la Fédération Française de Spéléologie
- Présidents des CSR et des CDS : pour diffusion auprès des plongeurs spéléologues

### Copie :

M. le Président de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins  
MM. les Directeurs Techniques Nationaux :  
Claude ROCHE, pour la FFS  
René CAVALO pour la FFESSM

### Lettre d'information importante sur la plongée souterraine

En 1991, les présidents des fédérations, Fédération Française de Spéléologie et Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins ont signé une convention décidant de la création de brevets bi-fédéraux d'enseignement en matière de plongée souterraine. Ils ont de même acté pour la mise en place d'une Commission Interfédérale d'Agrément - CIA - composées des moniteurs des deux fédérations dont les missions sont d'assurer la gestion de l'enseignement en matière de plongée souterraine, de valider les cadres et de coopter les nouveaux cadres.

### Projet d'établissement d'une Commission mixte

Dans un esprit de continuité, une réunion commune entre les deux fédérations s'est prononcée le 20 février 2001, pour l'élaboration d'une commission mixte qui définirait plus précisément la gestion commune de l'ensemble des activités de la plongée souterraine. Comme il en avait été décidé, la FFS avait pour mission d'élaborer un premier projet de commission mixte afin de le soumettre à discussion à la FFESSM. Ce document a été transmis en début d'année 2003 à la FFESSM pour analyse et réflexion avant signature.

Il est, d'une part étonnant, de constater le rejet systématique de ce projet élaboré entre les représentants des deux fédérations, à savoir les DTN, les présidents et présidents adjoints de la CNPS et de l'EFPS ; ce rejet s'étant réalisé sans explication, ni discussion au préalable.

D'autre part, plus récemment, la consigne a été donnée par les membres de la CNPS-FFESSM aux plongeurs, de ne pas se rendre à la réunion de la Commission Interfédérale d'Agrément, organisée annuellement et dont la mission est de valider les cadres en fonction et de coopter les nouveaux cadres.

La Commission Plongée Souterraine de la FFESSM - CNPS - peut-elle se permettre de détruire unilatéralement et sans concertation, les relations établies et actées par les instances politiques des deux fédérations ? A cet effet, une réunion aura lieu le 3 mars 2003, entre les présidents de la FFS et la FFESSM afin d'établir un bilan à 10 ans.

### - CONSTAT

#### ➤ Positions prises par la CNPS - Commission Nationale de Plongée Souterraine de la FFESSM

- Sources C. Touloumdujian et JP Stefanato -  
Actuellement, le Comité Directeur de la FFESSM reproche à la Commission Nationale Plongée Souterraine
  - un budget trop élevé
  - des expéditions à l'étranger chères et considérées comme des vacances.
- La FFS coûte de l'argent à la FFESSM : Expéditions communes où la FFESSM paie vingt fois plus que la FFS et où apparaît le double logo.
- En ce qui concerne les secours : « Ce sont les plongeurs de la FFESSM qui ont des accidents et les plongeurs de la FFS qui interviennent et reçoivent les honneurs »

#### ➤ Conséquences

1 - La CNPS décide de ne plus participer à la Commission Interfédérale d'Agrément et supprime la réunion prévue le 23 février 2003, en avertissant par mail une partie des moniteurs, excluant ceux qui ne sont pas connectés et curieusement, quelques autres sont oubliés...

2 - La CNPS décide de faire valider par courrier les dossiers des futurs cadres et de ce fait, ne tient plus compte des règles édictées par la CIA.

3 - La CNPS décide que les cadres souhaitant voir renouveler leur agrément annuel doivent en faire la demande à la CNPS en fournissant la preuve qu'ils ont encadré.

*On peut se demander si cela ne se passera pas comme pour les demandes de carte CMAS dont la plupart sont toujours refusées d'être délivrées ?*

4 - La CNPS décide que lorsqu'elle aura accordé son agrément, les moniteurs seront entérinés par le comité directeur de la FFESSM

5 - Le président de la CNPS, Claude TOULOUNDUJIAN, demande à l'EFPS ses rapports de stage, de manière à comptabiliser les stagiaires affiliés à la FFESSM.

*La réciprocité est impossible puisque dans les stages FFESSM, il n'est pas tenu compte de l'appartenance à la FFS.*

**La CNPS par ces actes considère que les moniteurs de la CIA deviennent des moniteurs de la FFESSM et récupère ainsi à son profit les travaux de la CIA.**

3 - La CNPS met au point une convention d'accès aux sites de plongée sans aucune concertation avec la FFS. Pour accéder aux sites, il faudra être agréés par les dirigeants de la CNPS.

7 - Claude TOULOUNDUJIAN prend contact avec la Direction Nationale de la Sécurité Civile pour proposer les services de la FFESSM, en dehors du Spéleo Secours Français...

(suite de la page 9)

## 2 - ANALYSE

Les premières irrégularités apparaissent déjà, quand aux normes définies par la CIA :

- 1 - Il n'est plus besoin d'être spéléologue pour être moniteur de plongée souterraine.
- 2 - Le nombre de jours d'encadrement obligatoires est modifié.

Pour la CNPS, il est plus facile de montrer du doigt la FFS et de régler des comptes, plutôt que de pointer ses propres dysfonctionnements. Devons-nous dans cette séparation être les seuls coupables ?

Nous avons lutté depuis plus de dix ans pour mettre en place un système bi-fédéral, qu'il convient **peut-être** aujourd'hui de réajuster mais surtout de maintenir.

Nous devons continuer d'exister parce que la plongée est un moyen pour le spéléologue de progresser dans le milieu souterrain.

### ➤ LES RISQUES

Si nous ne réagissons pas, il reste à penser que le comité directeur de la FFESSM ne cautionnera pas longtemps la cooptation comme moyen de nommer les cadres. A brève échéance, il sera mis en place un cursus de formation amenant à un examen où la pratique du terrain ne sera plus privilégiée. Ensuite viendra l'obligation de posséder un niveau FFESSM pour postuler au monitorat de plongée souterraine. Cette obligation de niveau a déjà été franchie dans les stages régionaux de la CNPS, puisqu'il faut être titulaire du niveau 2 pour participer.

*La suite logique n'est-elle pas la mise en place d'un diplôme pour être autorisé à plonger sous terre ?*

La CNPS semble développer la plongée de masse. Aussi, nous attirons l'attention sur les dangers spécifiques de la plongée souterraine, qui nécessite un développement réfléchi de l'activité.

Même si la commission plongée de la FFS est devenue Ecole française de plongée souterraine, pour être confortée dans ses missions d'enseignement et que les plongeurs d'explorations se sont sentis « abandonnés », chacun doit réfléchir au-delà des clivages et au-delà de l'enseignement, à l'avenir de la plongée souterraine française. La liberté de pratique et la sauvegarde du patrimoine souterrain sont en danger.

Il serait bon que les plongeurs spéléologues qui ne veulent pas dépendre d'une seule fédération qui deviendrait toute puissante et déciderait du sort de tous, se manifestent afin que s'unissent les politiques et les techniques.

### ➤ Une dernière information importante

Alors que la CNPS-FFESSM refuse que soit mentionnée l'appartenance des plongeurs de la FFS dans les explorations ou expéditions diverses, il est urgent de faire remarquer que la plupart de ses membres sont assurés à la FFS, qui seule, à priori les couvre en cas d'accident, lors d'expéditions nationales CNPS-FFESSM. Des exemples récents en témoignent.

LYON, le 22 février 2003.

Joëlle LOCATELLI - Présidente de l'EFPS

Nelly BOUCHER -- Présidente adjointe de l'EFPS -- membre du  
Comité Directeur FFS

(suite et fin page 11)

(suite de la page 10)

**ARTICLE 4 – Obligations**

Chaque participant respectera les engagements précisés à l'article 5 de la présente convention. Les responsables de l'opération fourniront à la Mairie, au propriétaire ou aux gestionnaires du terrain sur lequel s'ouvre la cavité, un compte-rendu détaillé mentionnant les résultats obtenus après chaque campagne de plongées.

**ARTICLE 5 – Engagements**

- Chaque plongeur s'engage à :
- suivre les directives des responsables de l'opération et respecter les règles de sécurité ;
  - n'entreprendre aucune action qui serait de nature à entraîner une quelconque dégradation de la grotte ;
  - transmettre aux responsables les informations obtenues après chaque exploration ainsi que les copies des travaux effectués dans le cadre des plongées réalisées, dans les délais exigés.
  - Décharger la municipalité, le propriétaire ou les gestionnaires du site de toute responsabilité en cas d'accident.

**ARTICLE 7 – Durée et résiliation**

La présente Convention est conclue pour une durée définie par les parties, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une des parties, par lettre recommandée, avec un préavis de trois mois.

Fait à , le

Le Président de la Commission Nationale  
de Plongée Souterraine,

Le représentant de

Pièces jointes :

- reco. Plongée souterraine FFESSM/FFS
- reco. Plongées complexes FFESSM

**CONVENTION**

Concernant l'accès à la cavité  
situé sur la commune de .....

ENTRE M. .... Propriétaire, municipalité ou gestionnaire (coordonnées)  
et la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M.)  
représentée par ..... (coordonnées).

**PREAMBULE**

La présente Convention a pour but de fixer les conditions dans lesquelles les deux parties collaborent, en vue de poursuivre l'étude et l'exploration du système hydrogéologique ainsi que les plongées de formation et d'entraînement dans ..... sur le terrain appartenant à ..... par les plongeurs de la C.R.P.S., qui peut s'étaler sur plusieurs années.

**ARTICLE 1 – Responsabilité**

La Commune de ..... le propriétaire du terrain ou s'ouvre la cavité, ou les gestionnaires ne seront, en aucun cas, tenus responsables ni des détériorations de matériels ou de biens personnels appartenant aux plongeurs, ni des dommages corporels pouvant survenir lors des explorations.

Les campagnes de plongée sont placées sous l'autorité d'un « Chef de projet » qui s'assure du respect des règles de sécurité par tous les intervenants de son équipe.

Dans le cas où celui-ci serait absent, la Commission établira une délégation qui sera accordée à un autre responsable, plongeur de l'équipe.

Les détériorations éventuelles de matériels ou de biens personnels appartenant à la commune ou aux propriétaires riverains de l'entrée de la grotte seraient prises en charge par l'assurance spécifique des licenciés.

**ARTICLE 2 – Accès**

Il s'effectuera de préférence durant la période où la fréquentation du site n'est pas incompatible avec d'autres activités explicitement déclarées (activités agricoles ou forestières, pêche, chasse, travaux d'étude ou d'entretien des installations présentes dans la cavité...etc.) et en dehors des périodes de météorologie défavorable.

La FFESSM ne pourra être tenue pour responsable des faits incombants aux activités des autres usagers du site.

Au cas où l'entrée de la cavité serait équipée d'un dispositif de fermeture, l'entrée sera maintenue fermée ou mise sous surveillance directe durant les plongées.

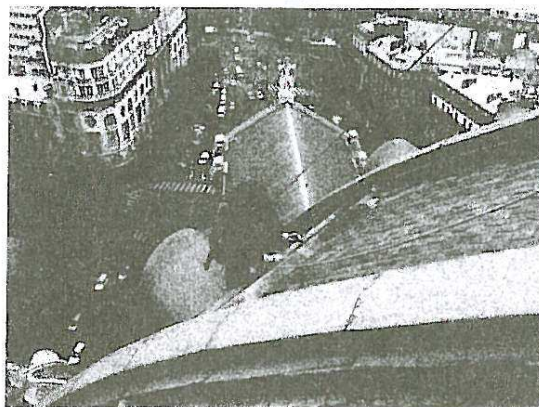
Le parcours d'approche se fera dans le respect des clôtures, bétails, et cultures en place. Toute détérioration ferait l'objet d'un constat.

**ARTICLE 3 – Participants**

Seuls les membres de l'équipe et les licenciés de la F.F.E.S.S.M., dûment autorisés par les responsables des explorations, et détenteurs d'une assurance pour l'activité, participeront aux investigations.

## -OFFRE D'EMPLOI-

### DEVENEZ TECHNICIENS CORDISTES !



©versant s.a

Vous êtes Spéléologue votre expérience nous intéresse.

Pour de nombreuses entreprises spécialisées dans les travaux d'accès difficiles nous recherchons des personnes susceptibles de travailler en :

Bâtiment,  
TP,  
Nettoyage,  
Maintenance Industrielle,  
Installation Evenementielle,  
Spectacle,  
Intervention Exceptionnelle...

en utilisant les techniques d'accès, de levage et de manutention issues de votre pratique sportive.

Ce secteur d'activité est nommé de différentes façons : Travaux en Grande Hauteur, Travaux en Accès Difficiles, Travaux sur Cordes.

Des formations qualifiantes pourront vous être proposées

Si vous voulez en faire votre métier contactez-nous au 04.50.89.89.00 et demandez Sandrine ou écrivez-nous à :

EURINTER  
11 Grande Rue  
74300 CLUSES

A la suite d'un article de presse concernant des sangliers piégés dans une fouille clandestine dans la grotte du Château, à Chamesol et édité dans la « Feuille de Choux n° 6 », Gérard AIME nous a donné des précisions sur cette affaire.

Gérard AIME,  
Président,  
Président de la Fédération Française d'Archéologie,  
1, rue de l'Épithaphe  
25000 BESANCON  
Tél./Fax : 03 81 50 50 17  
Tél. : 03 81 85 03 82  
E-mail : gerard.aime@wanadoo.fr

Besançon, le 10 janvier 2003

Monsieur Claude PARIS  
Président du C.D.S. 25,  
6, impasse des Arbues  
25420 VOUEAUCOURT

OBJET : Feuille de chou, n° 6.  
V. Réf. :  
N. Réf. : GA/03/01/17.

Droit de Réponse

Cher Ami,

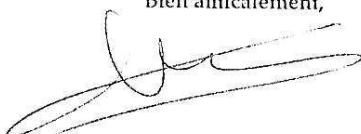
Tout d'abord, mes meilleurs voeux pour toi, tes proches et pour le CDS 25. Je viens de recevoir aujourd'hui, sous le même pli, *Ligue Infos* et la *Feuille de chou du Cds 25*. Je ne puis que vous complimenter tous pour cette belle synergie et cette efficacité. Bravo et merci !

Ce qui motive mon courrier est, dans la rubrique : *Articles de journaux* la reproduction de celui (*L'Est Républicain* du 10 novembre 2002) relatif au sauvetage des sangliers piégés dans une fouille clandestine au sein de la grotte du Château de la Roche, à Chamesol. Une cavité, tu le sais, que je connais bien. A la lecture de cette relation de François Zimmer, j'ai immédiatement réagi, par téléphone et par fax. En effet, la relation qui était faite de cet événement insolite était caricaturalement tronquée et partisane (les bons "chasseurs" et les méchants "archéologues amateurs", avec tous les amalgames que cela implique). Inexacte aussi. La première personne informée et alertée, c'était moi. Dire que l'O.N.C. ne s'est déplacé que tardivement est faux : les gardes fédéraux sont venus sur place dès l'alerte donnée et j'ai été en contact permanent avec eux, étudiant les moyens de secourir les animaux sans trop endommager la stratigraphie des couches archéologiques. Tout ceci ne figure pas dans l'article de F. Zimmer.

Je lui ai adressé par fax un droit de réponse avec prière d'insérer. Il m'a répondu, de façon manuscrite, que le "droit de réponse" n'avait pas lieu d'être puisque j'approuvais (et c'est vrai) l'initiative des chasseurs, mais il retenait cependant que nous allions reboucher cette fouille clandestine scandaleuse et dangereuse (la preuve) que des collaborateurs dépêchés par le Conservateur Régional de l'Archéologie de Franche-Comté (D.R.A.C.) avaient hâtivement et contre toute logique attribuée à une "désobstruction spéléologique". De la part de deux anciens spéléologues régionaux (et non des moindres), le diagnostic n'était pas glorieux !

J'ai tenu à te préciser cela en toute amitié et dans un seul but d'information. Tu en fais ce que tu veux. Je pense que tu connais mon souci de précision et de rigueur. C'était l'objet de ce petit courrier. J'y joins trois documents : ma lettre à Bruno Bréart, Conservateur Régional de l'Archéologie, en date du 4 novembre 2002 (les sangliers ont été découverts le 3, on m'en a averti le 3 au soir), le petit entrefilet intitulé : *Sangliers sauvés, Tome 2, L'Est Républicain, 14 novembre 2002* ) et, surtout, le résumé que je fais de l'événement dans *L'Archéologue*, n° 41, janvier 2003, de la F.F.A. - Je te fais grâce de tous les échanges épistolaires et téléphoniques que j'ai pu avoir avec tous les organismes concernés. Conformément à nos engagements, mon équipe et moi (8 personnes en tout sur un jour et demi) avons rebouché la cavité les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2002.

Bien amicalement,



Gérard.

(suite page 14)

(suite de la page 13)

### Doubs.

Incroyable ! Dans la Grotte du Château de la Roche à Chamesol (où nous avons conduit un sondage en 1976 et 1977), la personne chargée par le propriétaire du terrain de surveiller de proche en proche le site, très sensible sur le plan archéologique, découvrait une fouille clandestine d'une ampleur inusitée. Située à 120 m du porche, à l'extrémité de la vaste galerie d'accès qui mesure de 8 à 10 m de large pour une hauteur de voûte de 10 m, cette fouille clandestine, manifestement réalisée en mars 2002, nuitamment, par une équipe solidement organisée et équipée, a produit une excavation profonde de 3,6 m pour un diamètre de 2,5 sur 2,6 m. A la base de ce puits, les clandestins avaient commencé à creuser un conduit qui repartait en direction du porche d'entrée.

Début avril, une équipe du GRAPPM / ARSA de Besançon s'est rendue sur les lieux, en compagnie des gendarmes de Saint-Hippolyte pour constater les faits. G. Aimé rédigeait un rapport circonstancié adressé à tous les intéressés (S.R.A., maires, gendarmerie, propriétaire,...). Il y insistait sur le danger que représentait cette excavation sauvage dans une cavité fréquentée chaque jour par de nombreux promeneurs.

Le S.R.A. a dépêché sur place deux de ses collaborateurs qui ont conclu, à notre sens, bien hâtivement et contre toute logique, à une "désobstruction spéléologique".

Ce qui devait arriver est arrivé. Sans doute traquée par une battue mal organisée, toute une harde de sangliers (10 en tout), est venue se jeter dans le piège. Ils ont été repérés le 3 novembre 2002 par le même "surveillant" qui avait découvert la fouille clandestine et qui n'en croyait pas ses yeux.

A nouveau, toute une synergie a dû être mise en place pour venir au secours des animaux. Ce n'est que le 5 novembre qu'un groupe de chasseurs parvenait à les libérer après avoir creusé une tranchée. La presse s'est fait l'écho de l'événement (*L'Est Républicain*, 10 et 14 novembre 2002).

En définitive, huit membres du GRAPPM / ARSA ont rebouché la fouille clandestine le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2002 avant que des enfants ne viennent y tomber à leur tour.

En conclusion, il est clair que les auteurs de cette dégradation ne sont pas des spéléologues. Nous avons mené notre enquête. Il s'agirait d'un groupe de type sectaire et "mystique" en quête de reliques diverses. Ils reviendront. Ils nous trouveront. (G. Aimé).

E.R. 14.11.02

### SANGLIERS SAUVES :

#### TOME 2

Suite au sauvetage d'une famille de sangliers piégée par un trou dans la grotte du château de Saint-Hippolyte (notre Fait du jour du 10 novembre), Gérard Aime, président du GRAPPM-ARSA (association rattachée à la fédération française d'archéologie) condamne le creusement du puits et de la galerie, effectué dans l'illégalité.

Ayant obtenu l'accord du propriétaire des lieux, il va réunir une équipe de véritables archéologues afin de reboucher le puits et la galerie en question.

## • • • Sur le comblement des « Dolines »

d'après un texte de **M. ANDRÉ PROST**

Conseiller Municipal de LA GRANGE

Délégué à la Communauté de Communes "Entre Dessoubre et  
Barbèche"

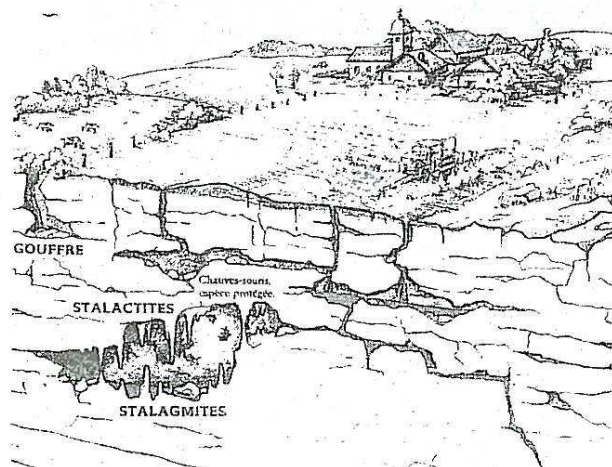
Vice-Président du SIEP de Froidefontaine

Ancien Professeur de Géologie à l'Université d'ORLÉANS

Membre de Nature Environnement Belleherbe Sancey (NEBS)

Depuis quelques mois on observe, dans les champs de la Communauté de Communes et dans ceux des Communautés voisines, un comblement sauvage de nombreuses dépressions fermées, que le langage géologique appelle "dolines". Ce comblement se fait en majeure partie avec de la terre ou des matériaux dits "inertes", mais on ne sait pas vraiment la nature exacte des matériaux utilisés pour remblayer ces trous et s'il est vraiment tenu compte de la protection des nappes d'eau souterraines.

Le problème de la protection de la qualité des eaux souterraines s'aggrave, lorsque l'on observe que sur la doline ainsi comblée, on dépose des tas de fumier: on peut voir un bel exemple de ceci, en bordure du CD 32, à 2 km au NE de Pierrefontaine, à peu près face à la ferme des Saucés. Un important tas de fumier a été déposé sur le remblai accumulé il y a un ou deux ans, pour combler la doline pré-existante: c'est un cas d'école! Les eaux chargées d'acides divers, lessivés dans le fumier, vont accroître la dissolution du matériau calcaire en profondeur et accélérer l'effondrement de la doline que l'on croyait comblée, sans parler de la pollution chimique accélérée. Il est une évidence que certains habitants de la région semblent ignorer: ce n'est pas parce qu'on a nivelé un trou qu'il est "bouché" et devenu imperméable, surtout quand ce trou est une doline!



- 3 - L'Œil du Chamois n°69

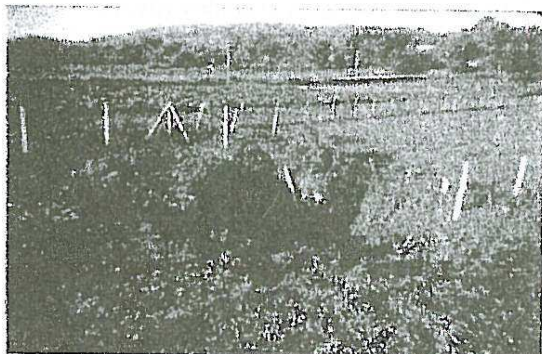
**Dossier...**

Extrait de : l'œil du Chamois N°69 pages 4 et 5.  
(Fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement du Doubs)

(suite de la page 15)

En effet, qu'est-ce qu'une doline ?

C'est la manifestation en surface d'un phénomène profond : la dissolution des couches calcaires par les eaux, dont la plupart sont naturellement des eaux de pluie chargées en gaz carbonique ou en acides humiques naturels dans le sol, mais qui peuvent être aussi des eaux acides produites par divers types d'activité humaine. C'est le même phénomène qui donne naissance aux grottes et aux gouffres, et l'on se rend bien compte, dans ces cas-là, qu'il existe un vrai vide dans le sous-sol. La doline marque un état, plus ou moins avancé, de la dissolution souterraine du calcaire ainsi que la création d'un vide réel, provoqué par la disparition de matière dans le sous-sol, qui se traduit par l'affaissement progressif de la surface. Il arrive parfois qu'une doline s'ouvre naturellement et brusquement, quand le plafond de la cavité souterraine qui la supporte est complètement rongé par la dissolution : **on atteint tout à coup le seuil de rupture**, et l'on a des exemples de bêtes aspirées dans des trous ainsi formés. De nombreux gouffres ont été découverts et explorés, en enlevant seulement quelques pelletées de pierrailles et de sol au fond d'une doline : on débouchait ensuite directement dans une cheminée verticale plus ou moins profonde, ce qui prouve que l'on n'était pas loin du seuil de rupture et de l'effondrement naturel.

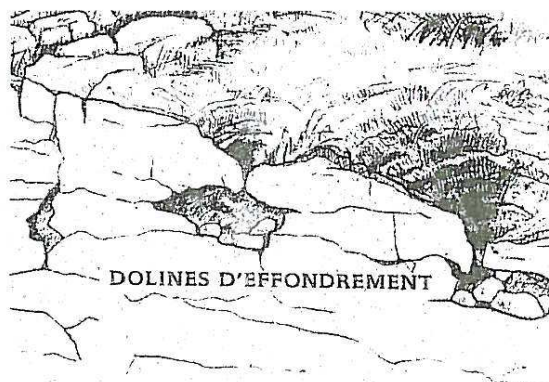


*Dolines en formation*  
Photo : M. Cottet

Vouloir combler une doline s'apparente à un travail éternellement renouvelé. Pendant un an ou deux, on croira qu'on a eu raison de la nature, car la dissolution du calcaire est très lente. Mais, au bout d'un temps plus ou moins long - 3-4 ans, parfois moins, parfois plus - l'effondrement recommencera. En effet, les matériaux qu'on a déversés en surface seront "aspirés" à leur tour dans le vide, qui continue à se creuser par en-dessous, dans toute la masse du calcaire. Le comblement est un travail illusoire et totalement inutile, et de plus dangereux pour la qualité des eaux souterraines et donc plus coûteux pour leur utilisation.

Pourquoi dangereux ?

1. - Risque d'effondrement accéléré de la doline  
Parce que les quelques tonnes de surcharge artificielle accumulée peuvent provoquer à terme l'effondrement, plus ou moins brusque, du plancher de la doline, comme on l'a expliqué plus haut. C'est une **illusion de croire qu'on est protégé des effets d'une doline**, parce qu'on en a supprimé l'expression en surface. Il n'est pas impossible que l'on puisse avoir des effets inattendus, comme l'ouverture d'un gouffre, là où on a comblé une doline particulièrement profonde: tout le travail fourni pour la combler sera effacé en un clin d'œil ! Est-il vraiment nécessaire de prendre un tel risque pour le bénéfice de quelques mètres carrés de terrains gagnés sur la nature ? J'en doute, quant à moi ...



**DOLINES D'EFFONDREMENT**

2. - Danger mécanique

Parce que le passage d'engins plus ou moins lourds sur ce terrain "sécurisé" en apparence peut causer une dégradation rapide du sous-sol et provoquer **l'effondrement artificiel du plancher de la doline**. Ceci ne surviendra peut-être pas dans les premières années, mais peut survenir à n'importe quel moment dans le futur. On sait qu'il faut éviter de construire, même une loge, au-dessus d'une doline: on ne le sait plus quand la doline est artificiellement masquée et que son emplacement est - momentanément -, indécélable.

3. - Danger chimique

Parce que le comblement des dolines se fait avec des matériaux étrangers au milieu de la prairie où il est déversé. Il peut comporter des éléments chimiquement toxiques: c'est un nouveau type de décharge complètement sauvage et par conséquent particulièrement dangereux. La doline n'étant pas réellement bouchée, sauf à l'œil nu, et en tout cas sûrement pas pour les molécules d'eau et d'argiles ainsi que pour des produits chimiques variés, le ruissellement

(suite et fin page 17)

(suite de la page 16)

des eaux de pluie et l'infiltration va, à plus ou moins brève échéance, transporter toutes les matières solubles dans le sous-sol et se mélanger aux eaux souterraines, en amenant ainsi un nouveau type de pollution, des nappes phréatiques (nom donné aux eaux souterraines), qui, dans notre région, n'en ont vraiment pas besoin !

#### 4. - Menace d'un excès de turbidité

Dans notre région, cette caractéristique, causée par la suspension de particules très fines dans l'eau, est parfois naturellement élevée en période de crue. Faire, un nouvel apport de particules augmentant ce défaut peut amener à rendre les eaux des sources non filtrées ni traitées (cas de plusieurs villages non reliés, à la Source de Froidefontaine) complètement inconsommables, car trop chargées en turbidité - trop troubles- pour un temps plus ou moins long, ce qui engagerait la responsabilité des équipes municipales.

A titre d'exemple, je citerai une observation récente (pluies d'octobre et de novembre) sur la vitesse d'infiltration de l'eau dans une doline et sur ses conséquences sur l'augmentation de la turbidité, que j'ai faite au lieu-dit "les Combes", entre Belleherbe et La Grange. Dans la prairie située sur le côté ouest de la route, se développent quelques dolines. D'ordinaire, la plus profonde d'entre elles absorbe immédiatement l'eau de pluie. Mais, en cet automne 2002, il y eut des jours de précipitations si intenses et continues, que j'ai vu la doline devenir une mare pendant plusieurs jours. Puis, dès que la pluie cessa, l'eau se résorba en quelques heures. Ceci montre la rapidité de pénétration de l'eau dans la doline. Dans une doline naturelle, la quantité d'argile enlevée, est devenue minime avec le temps: c'est un taux moyen mesuré dans les analyses. Mais imaginons que cette doline soit remblayée: on a fait un nouvel apport de particules fines, et celles-ci seront entraînées à la même vitesse que l'eau, augmentant ainsi dans des proportions incontrôlables la turbidité de l'eau.

On comprend donc que si l'on ajoute à la turbidité naturelle celle apportée par les tonnes de matériaux récemment déversés dans toutes les dolines qu'on voit remblayera tout-va un, peu partout sur le périmètre de la Communauté de Communes et bien ailleurs, on rajoute une bonne dose de turbidité dans le sous-sol. D'où le coût évoqué plus haut et repris ci-dessous.

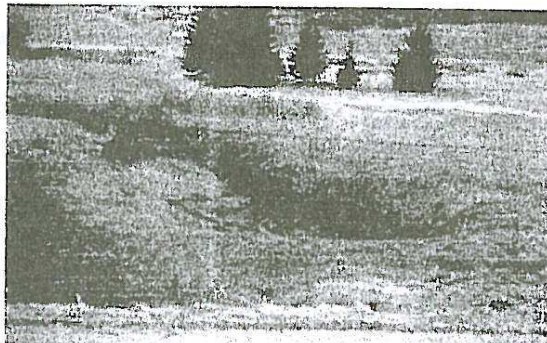
#### Pourquoi coûteux ?

C'est, en partie, parce que l'apport de matériaux avec une benne ou un tracteur n'est pas vraiment gratuit, mais ce n'est pas là que se place le vrai coût. C'est

bien plus dans l'épuration de l'eau souterraine, destinée à l'approvisionnement en eau potable des gens et des bêtes, que l'apport de matériaux meubles se révélera très coûteux.

La pollution minérale sournoise, provoquée par cet apport, peut se propager à des distances parfois très éloignées du lieu de la doline remblayée, car l'eau argileuse circule sans filtre dans les conduits ouverts du sous-sol jurassien: les spéléologues ont mis en évidence des réseaux de plusieurs kilomètres de grandes galeries de grottes, mais il faut y ajouter des dizaines de kilomètres de fissures centimétriques à décimétriques, impénétrables pour l'homme, mais pas pour l'eau ! Or, les matériaux meubles qu'on a apportés dans les dolines sont toujours porteurs, en plus ou moins grande proportion, de particules très fines, argileuses ou autres, qui augmentent considérablement la turbidité de l'eau: ce sont elles en effet, qui seront enlevées en premier par les infiltrations de l'eau de pluie, surtout en cas de fortes précipitations, assez fréquentes dans notre région ! Il faudra donc augmenter dans des proportions plus ou moins importante la filtration des eaux destinées à la consommation et le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable augmentera de façon notable.

Ce sont les gros consommateurs d'eau qui seront le plus pénalisés.



Perte temporaire du Bief de Nanchez  
Photo : M. Cottet

#### CONCLUSION

La présence des dolines est naturelle et inéluctable dans le Jura, composé à 80 % de couches calcaires, et toute la région Franche-Comté est confrontée à ce problème. Va-t-on toutes les boucher, pour avoir des champs bien plats ou pour je ne sais quelle raison obscure ?

Le sous-sol de notre Comté est très vulnérable. Ne le rendons pas encore plus faible qu'il l'est naturellement.

André Prost - Décembre 2002

Les dessins sont tirés d'un document réalisé par la  
CPEPESC : « L'empreinte de l'eau en Franche-Comté »

(Pages 18 à 23)

LUNDI  
24 février 2003

DOUBS

# Les spéléos de Rougemont sauvent encore un chien

■ En Doubs

DOUBS

FAITS DIVERS

LA GRANGE

## « Mona » sauvée par les spéléos

*C'est la quatrième fois depuis décembre dernier que les sauveteurs du plateau de Rougemont libèrent un chien prisonnier d'une cavité.*

Les spéléos du plateau de Rougemont sont à présent rodés. C'est en effet la quatrième fois en moins de trois mois qu'ils déploient matériel, temps, ardeur et astuce pour sauver un chien bloqué dans une cavité du secteur. Vendredi encore, « Mona », une petite chienne jack-terrier de 7 ans, appartenant à Hugues Hennequin, de La Grange, avait disparu. Très vite, son maître comprit qu'elle était prisonnière des galeries des Roches, au lieu-dit « Sous la Roche », à une centaine de mètres de son domicile.

### Esprit aventureux

Avant localisé l'endroit où l'animal était coincé, il se trouvait pourtant dans l'incapacité de le délivrer. Alertés, les pompiers s'avèrent également impuissants. On fit donc appel aux spéléos du canton de Rougemont devenus, après les trois sauvetages antérieurs, des spécialistes de la question !

Au terme des repérages

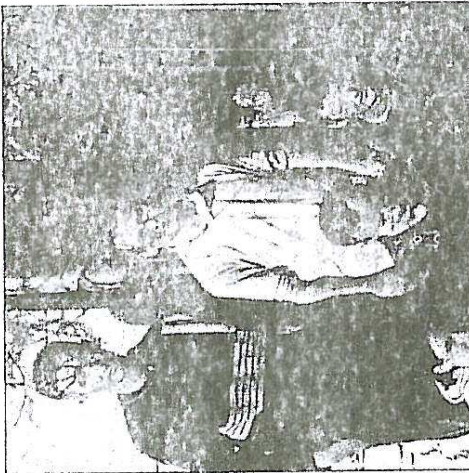


Débutée vendredi soir, l'opération de sauvetage aura trouvé un dénouement heureux samedi en début d'après-midi.

Photos André VIEILLARD

d'usage, ils se mettaient au travail vendredi soir. Mais, malgré le matériel performant et d'énormes efforts, ils devaient interrompre le sauvetage durant la nuit, sans avoir extrait « Mona » de son trou.

Dès l'aube, samedi matin, ils étaient de nouveau au travail, creusant la roche à tour



Hugues Hennequin ravi de retrouver sa chienne « Mona ». Les chiens de sa race possèdent un esprit particulièrement aventureux et l'environnement de sa maison se prête fort bien à ce genre d'escapade...

# Sauveteurs en or pour Lingot

Prisonnier d'un carcan rocheux depuis six jours, le chien de chasse a été libéré hier à La Barre.

**YESOUL.** Il était temps. Le moral de David Beudet commençait à faillir vendredi matin, à l'entame du sixième jour de recherches de « Lingot ». Son chien de chasse était depuis samedi dernier sous terre, coincé dans une galerie dans laquelle il s'était faufilé sur les traces d'un renard blessé (notre édition du 27 décembre).

C'est peu avant midi, hier, que s'est dénouée cette épineuse expérience. Tant pour l'animal que pour l'homme. « Je suis soulagé. Je n'ai pas beaucoup dormi ces dernières nuits. Je n'y croyais plus... » Le chasseur de Rigney (Doubs) remonte le terrain abrupt et glissant, son chien dans les bras. Le terrier croisé fox-terrier est amorphe. Mais il respire.

Ses yeux sont voilés par la terre. Ceux de son maître reflètent du bonheur. La famille Beudet, quelques amis chasseurs et les spéléologues suivent, pelles et



Couchés sur un bras, gratifiant de l'autre, les spéléologues ont réalisé un travail remarquable.

Photos Réjane HOLUBIEW



« Lingot » respire enfin l'air frais.

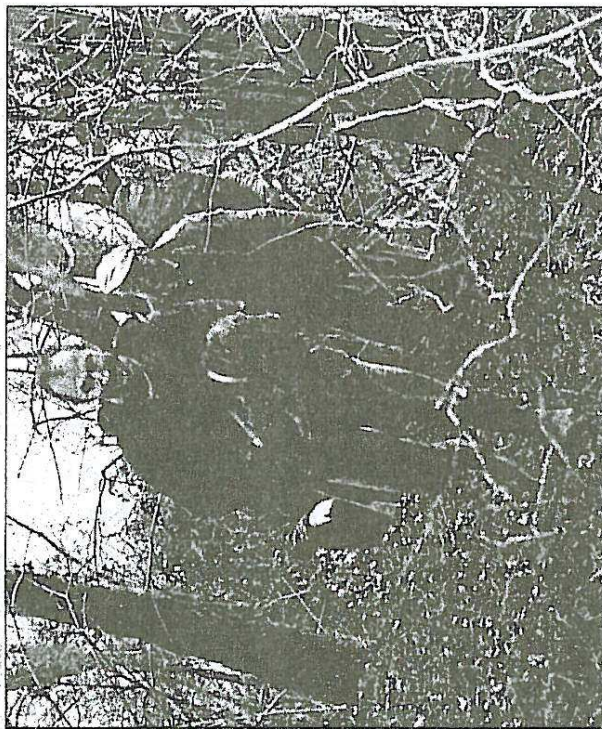
pioches sur l'épaule. Du beau boulot.

L'atout essentiel de cette petite boule de poils à quatre pattes est bien resté en éveil : sa truffe. Elle lui a permis de retrouver la sortie et l'air frais, après qu'un duo de spéléos de l'ASCR (association spéléo du canton de Rougemont) ait réalisé un travail d'orfèvre pour élargir et dégager la voie souterraine.

## Déjà l'an passé à Crosey-le-Grand

Près de quinze mètres de terre ont ainsi été creusés en deux jours pour que le chien recouvre la liberté. Des spéléologues doubiens, volontaires et bénévoles, se sont relayés depuis jeudi. « On a tiré la terre avec des sacs au début. Mais après, il n'y avait pas assez de place. On l'a mise sur le côté sur 3 m », explique Pascal Juif, secrétaire de l'ASCR.

Avec son collègue, Thomas Sergentet, les relais à l'intérieur de la caverne se sont effectués tous les quarts



Après une longue et éprouvante attente, David Beudet a retrouvé son chien... et le sourire.

temps de quelques appels téléphoniques destinés à saluer les efforts salvateurs de tous : « Ça y est, on l'a ! ».

Parmi les plus heureux d'apprendre la nouvelle, sans doute Jean-Marie Félissard, le pompier du CO-DIS bisontin et expert en recherche au chien de sang. « C'est grâce à lui que nous avons eu le contact avec les spéléos », souligne David Beudet.

Et quand on parle de chaîne de solidarité, on peut citer le patron de l'entreprise Fipponnot à Ecole-Valentin (25). A la lecture de notre article vendredi, il a proposé de mettre à disposition du groupe une mini-pelleuse. Seule la complexité du terrain, boisé et pentu, a

annihilé l'offre. Le geste de mesure, néanmoins...

Chez les Beudet, à Rigney, les quatre autres chiens de chasse ont retrouvé de la voix. « Lingot » a eu droit à un bain et a repris des forces avant d'être emmené chez le vétérinaire.

Ce n'est pas son premier rendez-vous chez le veto. Il y a cinq ans, le toutou s'était fait attraper à la guele par un sanglier. Machoire inférieure démontée, « Lingot » vit depuis avec une plaque en fer et trois vis dans sa chair.

Quant à la cavité, David assure qu'elle ne va pas rester longtemps ouverte.

Philippe BROUILLARD

Articles de journaux ... suite

E.R. Vendredi 27 décembre 2002

## SOCIÉTÉ

## Sauver « Lingot »

*Un chien de chasse est coincé dans la roche, près de La Barre (70). Son maître continue de creuser...*



Le maître de « Lingot », David Baudet (à gauche), et des spéléologues doubiens ont continué leurs recherches hier jusqu'à la tombée de la nuit. Photo Alain DAMBREVILLE

VESOUL. Ils se décideront ce matin. Faut-il employer les grands moyens ou pas ? Dynamiter la roche, comme le suggèrent les spéléologues ? « On dit qu'un chien peut tenir une dizaine de jours ». C'est à cet espoir que se raccroche David Baudet.

Samedi après-midi, le chasseur de l'ACCA de Vandelans effectuait une battue dans ce secteur du sud haut-saônois, limitrophe du Doubs, lorsqu'il a ciblé un renard. L'animal a été touché mais est parvenu à s'engouffrer, cent mètres plus loin, dans une cavité située sur un flanc rocheux surplombant la rive de l'Ognon, lieu-dit « La côte de l'angle », à La Barre (70). Des traces de sang ont été relevées à l'entrée de l'anfractuosité.

Lingot, teckel croisé welchterrier âgé de 10 ans, « a senti le sang » et a suivi la bête dans le trou. Cinq jours plus tard, il n'en n'est pas encore ressorti.

« Il jappait après le renard mais il a arrêté d'aboyer ce même jour, vers 17 h », indique David Baudet, domicilié à Rigney (Doubs).

Fin de l'histoire ? Sûrement pas. Depuis, le chasseur de 28 ans passe la majeure partie de son temps à l'entrée de la galerie, un boyau de 2 à 3 m de large mais difficile d'accès pour l'homme.

« Lingot » n'a pas donné signe de vie dimanche. En revanche, il a été entendu lundi. Suffisant pour que son maître décide d'avertir les secours. Les pompiers se sont rendus sur les lieux le lendemain après-midi. Ceux de Cirey-lès-Belleveaux, de Rioz, en présence du lieutenant Patrick Magry du SDIS de Vesoul. Suivaient leurs collègues luxoviens, munis d'une sonde et d'une caméra thermique pour tenter de localiser le chien. Sans

succès : « la roche était trop épaisse », relate le chasseur. Mercredi matin, David Baudet était à nouveau sur place. « J'en tendais gratter ».

## Chaîne de solidarité

Le jeune homme y croit encore. David gratte de son côté. Avec les moyens du bord, au début. Une truelle. Hier, ses efforts ont été relayés par ceux de spéléologues doubiens, au courant de l'affaire grâce au bouche-à-oreille. La chaîne de solidarité démarrait d'un pompier du CODIS de Besançon, ami de passionnés du monde souterrain.

Le maire de La Barre, Bernard Pelcy, s'est rendu sur les lieux. Des adhérents de l'ACCA et des habitants aussi. Donner un coup de main et soutenir le chasseur.

Hier après-midi, un spéléologue du GDS (groupe spéléo du Doubs) et deux du club de Clerval - Baume-les-Dames « ont fait en trois heures le travail qu'on a fait en deux jours », soulignait en soirée David.

Une petite dizaine de mètres a été dégagée. Des trous ont été percés ça et là pour tenter de trouver d'autres accès à la galerie. Le propriétaire de « Lingot » avait loué pour la journée un marteau-piqueur.

« Il est court sur pattes. Sans place pour se dégager, il suffit d'un obstacle pour qu'il ne puisse pas reculer. Ou peut-être a-t-il coincé son collier dans une racine. » David Baudet cherche une explication. Et espère.

En attendant, il a sorti de sa voiture la caisse de « Lingot » et l'a laissée là où est descendu le chien samedi. C'est ici qu'il reviendrait s'il venait à s'en tirer seul.

Philippe BROUILLARD

## Découvrir la spéléologie

Le groupe spéléologique archéologique de Mandœuvre propose cinq stages de découverte de la spéléologie repartis sur l'année 2003. Ces cinq sorties sont indispensables pour acquérir les bases indispensables et une certaine autonomie. La possibilité est aussi donnée aux stagiaires de participer aux autres activités du club. L'inscription couvre les frais de l'assurance fédérale et de la licence fédérale. Les jeunes participants doivent avoir 13 ans révolus. Ces journées découvertes ont lieu aux dates suivantes : le 18 janvier, découverte du matériel ; le

6 février, découverte du monde souterrain ; le 15 mars, apprentissage des techniques de progression en falaise ; le 12 avril, exploration d'une cavité horizontale ; le 17 mai, découverte d'une classique régionale. Pour participer à ces sorties, il faut adresser un chèque de 32 € pour les moins de 18 ans, 50 € pour les 18-21 ans et de 64 € pour les plus de 21 ans. Deux adresses : GSAM, Claude Paris, 6, Impasse des Arbues, 25 420 Voujeaucourt (tél. 03.81.98.45.58) ou AS-CAP, Philippe Vergon, 6, rue des Prés, 25 Etupes (03.81.94.56.84).

E.R. Jeudi 13 février 2003

## Bremondans : « Gamine » sauvée par les spéléos

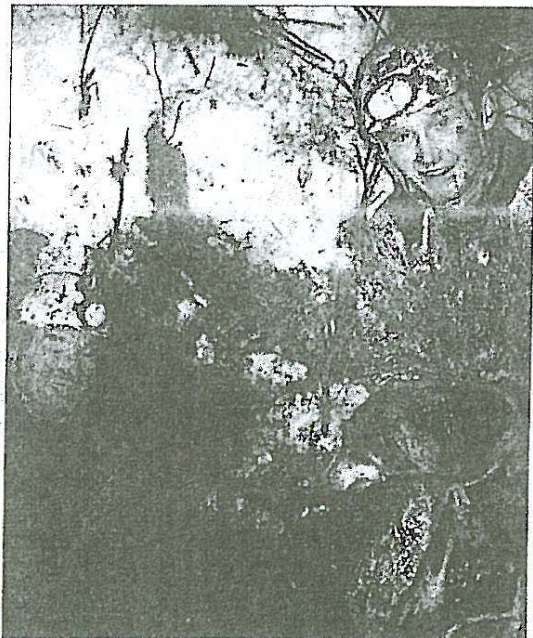


Photo ER

La petite chienne teckel s'était perdue dans un terrier de blaireau communiquant avec des galeries souterraines. Au bout de six jours d'angoisse, ses maîtres l'ont retrouvée grâce à l'acharnement de trois spéléos de Rougemont.

■ En Doubs

Articles de journaux ... suite

## DOUBS

FAITS DIVERS

BREMONDANS

## « Gamine » a retrouvé son moulin

*Prisonnière durant six jours d'une cavité, la petite chienne a été secourue par les spéléos de Rougemont.*



Les spéléos ont travaillé pendant deux jours durement pour sauver « Gamine ».

**BESANÇON.** - Pour Claude Girardet et son épouse, de Bremondans, l'équipe des spéléos du canton de Rougemont fait désormais partie de la famille. Pensez donc, ils viennent de sauver leur « Gamine », un teckel croisé jade, âgé de 7 ans, prisonnière depuis six jours d'une cavité.

Partie gambader dimanche avec un compère, la petite chienne de chasse s'était aventurée dans un terrier de blaireau, sans se douter qu'elle s'y ferait piégée.

#### Les spéléos à la rescousse

Ses traces dans la neige ne faisaient aucun doute sur l'endroit où elle se trouvait. Pendant

trois jours, Claude et son épouse ont espéré, appelé « Gamine ». Claude a refait maintes fois le trajet qui mène de sa maison à la sapinière où sa chienne était certainement prisonnière. Sans résultat.

Le couple avait déjà perdu deux chiens de chasse dans des cavités nombreuses dans ce lieu-dit « Moulin de Creuse ». L'espoir s'amenuisait au fil des heures quand Mme Girardet eut l'idée de faire appel à l'association des spéléos du canton de Rougemont. Ceux-ci ont répondu aussitôt à la sollicitation.

#### Pendule

C'est sur une pente escarpée, en pleine tempête de neige, que les spéléos ont, dès jeudi soir, char-

rié des mètres cubes de terre qui obstruaient l'entrée du terrier du blaireau où conduisaient les traces de Gamine. D'une vingtaine de centimètres de diamètre, elle fut bientôt agrandie.

Guy Bouleaux, Thomas Sergent et Christian Sprich, les trois bénévoles de l'association ont arrêté leur fouille à 23 h, sans avoir repéré la chienne. Il leur en fallait plus pour renoncer. Revenus sur les lieux vendredi, les « sauveteurs » ont rampé sur trente mètres, évacuant tous les jours des gravats avant d'être mis en présence de trois cavités directrices.

Guy Bouleaux, 72 ans, mis alors à contribution ses talents de radiesthésiste. Muni d'un pen-



« Gamine » retrouve son maître.

dule, il indiqua sans coup férir la direction à prendre pour retrouver le teckel. Et aux environs de 18 h, des jappements parvinrent aux oreilles des spéléos.

#### Miracle

Miracle, après six jours sans boire et manger, « Gamine » était bien là, blessée peut-être, mais vivante. Les derniers mètres furent parcourus avec difficulté mais dans une intense jubilation. Que dire de la joie de Guy Bouleaux qui aperçut deux yeux brillants dans le faisceau de sa torche frontale. Portant « Gamine » dans ses bras, il re-fit, toujours à plat ventre, le chemin en sens contraire pour retrouver l'air libre.

Tous ceux et celles qui ont as-

sisté à ce sauvetage garderont l'image du spéléo portant à pleins bras le chien apeuré. Aussitôt à terre, « Gamine » lécha la neige et se mit à courir comme une folle vers la maison de ses maîtres. Les retrouvailles furent ponctuées de caresses, de coups de langue affectueux...

« Gamine » a désormais retrouvé son panier au coin du radiateur et, quand une collation a réuni sauveteurs et membres de la famille, elle qui est d'habitude peureuse, a tout simplement signifié sa reconnaissance aux sauveteurs en posant sa tête sur les genoux de l'un d'entre eux.

Qui a dit que les animaux ne savaient pas parler ?

Irène ANRIOT

Articles de journaux ... suite

Lu dans « le journal d'Irène THARIN n°1 » de janvier 2003 :  
Député de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Doubs.

➤ Irène Tharin a appelé l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales à propos de l'abrogation de la convention nationale d'assistance technique en spéléo secours, rappelant que le Doubs était le département français où il y a le plus d'interventions en milieu souterrain depuis quinze ans.

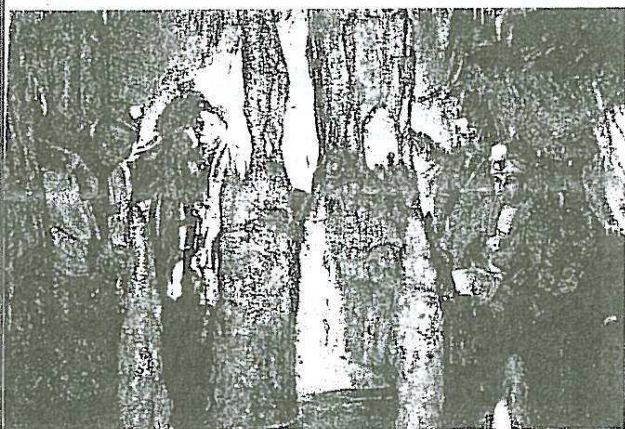
Les réponses des Ministres sont en attente pour ces trois dernières questions.

## sport - loisirs

### SPELEOLOGIE

Bulletin "Puisseuse 28"  
de l'implémentation des pays de  
montbéliard (Mars 2003)

# A la découverte du 6<sup>e</sup> continent



Explorer les cavités souterraines, naturelles ou artificielles sans risque avec des spéléologues diplômés, c'est possible dans le Pays de Montbéliard où trois clubs proposent des activités pour tous, du baroudeur confirmé à l'amateur. La pratique de cette activité réclame certaines règles de prudence et demande une préparation importante avant de plonger sous terre.

que les eaux peuvent monter très vite en cas d'orage », et le matériel à l'occasion de la descente. Les novices qui s'inscrivent peuvent se faire prêter le matériel (casque, combinaison, éclairage, cordage) à l'occasion de leurs premiers pas sous terre. Les clubs proposent souvent des actions de découverte qui permettent de tester cette discipline sans forcément s'engager pour une année. Dans

« C'est l'un des derniers endroits de la planète où il reste des choses à découvrir », raconte Olivier Gallois, du groupe de spéléologie archéologie de Mandeure. Certaines activités n'ont jamais été explorées. La spéléologie, c'est un assemblage de plusieurs passions : l'archéologie, la géologie, l'environnement... Certains font même de la photo au fond, d'autres se spécialisent dans la plongée ». Pas besoin d'être un Rambo pour descendre au fond du gouffre, une bonne condition physique et l'absence de toute claustrophobie sont indispensables. Le reste est affaire de préparation et de vigilance comme pour la météo : « en août, c'est là

la région, les spéléologues apprécient l'exploration de sites vers Mandeure et Pont-de-Roide. Le Doubs est réputé pour être l'une des régions françaises qui compte le plus de cavités. Les professionnels en comptent entre 3 000 et 4 000 dont certaines sont mythiques comme celle de Bournois, véritable caverne de 3 à 4 mètres de circonférence où l'on peut progresser debout.

Groupe de spéléologie archéologie  
de Mandeure  
6, Impasse des Arbues  
25420 Voujeaucourt  
Tél : 03 81 98 45 58  
Cotisation annuelle : 32 à 64 euros  
en fonction de l'âge

ASCAP Spéléologie  
6, rue des Prés  
25460 Etupes  
Tél : 03 81 94 56 84

Groupe spéléologie catamaran  
27, rue du Mont-Bart Prolongée  
25200 Montbéliard  
Tél : 06 21 20 19 67  
Initiation : 12,2 euros  
Cotisation annuelle : 44 euros

Articles de journaux ... suite et fin

■ MANDEURE juillet 2002

## Grottes marocaines



Les spéléos en pleine exploration.

En juillet dernier, les spéléos du GSAM sont partis avec leurs collègues de Clerval et de Baume-les-Dames et ceux de l'association de Rougemont en expédition dans l'Atlas marocain. Durant une quinzaine de jours, ils ont vécu en totale autonomie dans le massif du Mgoun et ont prospecté les défilés et les canyons, ont fait de nombreuses pistes à dos de mules. Ils ont visité les nombreuses grottes du coin dont seules les entrées étaient connues des autochtones. Ils ont aussi profité de l'aubaine pour faire un peu de tourisme. Dimanche, le club de spéléo présidé par Claude Paris a organisé une journée diapos et photos qui a permis à tous de se retrouver pour raconter des souvenirs encore très présents dans les esprits. ☺



## « Semaine du développement durable »

### Cahier des charges

#### Présentation de la Semaine du développement durable

Lors du séminaire gouvernemental sur le développement durable qui s'est tenu le 28 novembre dernier, le Premier ministre a décidé de lancer une :

« **Semaine du développement durable** » du 2 au 8 juin 2003.

Le secrétariat d'Etat au développement durable (SEDD) est chargé de l'organisation de cet événement qui a vocation à être renouvelé chaque année et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable.

Le développement durable reste une notion floue pour la plupart de nos concitoyens qui ont généralement une vision trop partielle des enjeux et ne font pas le lien entre la croissance économique, la justice sociale et la gestion responsable des ressources naturelles qui représentent les trois piliers du développement durable.

L'objectif de cette initiative en 2003 consiste principalement à informer et à sensibiliser le plus grand nombre de nos concitoyens sur la nécessité de s'engager en faveur du développement durable avec comme point central la notion de solidarité entre les peuples et les générations.

La semaine du développement durable doit être l'occasion d'expliquer aux Français comment ils peuvent participer à cet élan national en modifiant leurs comportements et en les adaptant pour répondre aux objectifs du développement durable.

A travers cette opération, le gouvernement souhaite une mobilisation de tous les acteurs : citoyens, associations, collectivités locales, entreprises, administrations,... Le principe de base est que tout citoyen doit se sentir concerné dans sa vie quotidienne : sur son lieu de travail, à son domicile, là où il fait ses achats, dans les transports, à l'école pour les enfants, dans des agences de réseaux (bureaux de poste, banques,...).

Dans cette perspective, le secrétariat d'Etat au développement durable souhaite mettre en place de nombreux partenariats.

## **La participation des différents acteurs**

Dans le cadre de la semaine du développement durable, le secrétariat d'Etat au développement durable souhaite inciter les principaux acteurs de la vie économique et sociale à mener des actions du 2 au 8 juin 2003 (collectivités locales, associations, entreprises, établissements scolaires, organisations professionnelles...).

Leur participation pourra consister en l'organisation d'événements ou d'initiatives concernant leurs activités, leurs projets, leurs politiques, leurs produits... à destination, par exemple, de leurs adhérents, leurs administrés, leurs clients, leurs collaborateurs ou plus largement du grand public.

Elle pourra se concrétiser sous la forme d'actions d'information ou de sensibilisation (animations, colloques, expositions, journées porte ouvertes, tests de matériels, visites de terrain, opérations événementielles de type festif ou convivial) ou de mobilisation de citoyens autour d'autres types d'actions concrètes.

Des objectifs, voire des résultats déjà obtenus, pourront être mis en avant et relayés à cette occasion.

**Les initiatives proposées s'attacheront à mettre en exergue leurs dimensions environnementale, sociale et économique.**

Ainsi, à titre d'exemple, pourront être présentées des initiatives :

- qui favorisent la cohésion sociale ainsi qu'une citoyenneté active et responsable : démarches de concertation et de participation de la population locale, implication des jeunes, promotion du commerce équitable ou d'autres formes de consommation plus durables ;
- qui fédèrent des projets de développement local autour de l'éducation, de la culture, de la citoyenneté, de la solidarité ;
- qui participent à la préservation de l'environnement : économie des ressources, recyclage des déchets, réduction des rejets dans l'air et l'eau, valorisation des technologies en matière d'énergies propres, réorganisation des transports et du partage de la voirie, prise en compte de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les constructions, éco-responsabilité...

Il est conseillé d'intégrer à la semaine du développement durable des initiatives qui seront identifiées en faveur du développement durable dans le cadre des opérations « Printemps de l'environnement » et « Mille défis pour ma planète ».

Parmi tous ces projets, ceux déjà inscrits dans le cadre du « Printemps de l'environnement » et se déroulant du 2 au 8 juin seront répertoriées parmi les actions « Semaine du développement durable ».

## **Le parrainage du secrétariat d'Etat au développement durable**

Il est possible pour les participants à la semaine du développement durable de bénéficier du parrainage du secrétariat d'Etat au développement durable.

Celui-ci entraînera de fait l'intégration du projet dans la communication institutionnelle locale et/ou nationale autour de la semaine du développement durable..

Il est toutefois possible de demander le parrainage pour une opération devant se dérouler avant le 30 avril 2003 et dont les préparatifs sont très avancés à condition de créer un lien d'une façon ou d'une autre avec la semaine ou de l'annoncer. Dans ce cas, il conviendra de préciser la nature du lien ou de l'annonce envisagés.

Pour recevoir le parrainage du secrétariat d'Etat au développement durable, le projet devra faire l'objet d'une présentation sur la fiche d'inscription ci-jointe.

### **Critères de sélection**

**Le principal critère de sélection sera la pertinence du projet par rapport aux enjeux du développement durable.**

Le projet devra être concret.

Il est conseillé que deux au moins des trois composantes du développement durable (économie, social, environnement) aient été prises en compte.

Pour donner un exemple, la visite d'une tourbière n'est pas en soi une opération de développement durable, mais pourrait s'y apparenter si cette visite est organisée pour une population qui ne bénéficie habituellement pas de ce type d'information pédagogique.

### **Le parrainage permettra :**

- de bénéficier de la communication institutionnelle du secrétariat d'Etat au développement durable autour de la semaine du développement durable ;
- d'être référencé en tant qu'acteur du développement durable sur les supports qui se rapporteront à cette semaine, au niveau local, régional ou national, avec une mention particulière pour les actions les plus exemplaires ;
- de valoriser cette obtention dans la communication institutionnelle des porteurs de projet. A ce titre, ils pourront utiliser l'identité visuelle de la semaine (logo, visuel, slogan...) et la décliner sur des supports selon la charte graphique l'accompagnant.

Un certain nombre d'outils de communication (affiches, affichettes, dépliants...) seront réalisés par le secrétariat d'Etat au développement durable, mais il n'est pas prévu de soutien financier direct.

### **Dépôt des candidatures**

Les dossiers doivent être envoyés par courrier **le plus rapidement possible et avant le 15 avril** avec la mention « Semaine du développement durable » à la :

**Direction régionale de l'environnement (DIREN)**  
(voir ci-joint les coordonnées pour chaque région)

Dans le cas d'actions concernant plusieurs régions ou d'envergure nationale, les dossiers devront être envoyés à :

Mme Jacqueline DENIS-LEMPEREUR  
Coordinatrice de la Semaine du développement durable  
Secrétariat d'Etat au Développement Durable  
20 avenue de Ségur  
75302 PARIS 07 SP

Besançon, le 9 avril 2003

Objet : Semaine du développement durable (2 au 8 juin 2003)  
P.J. : 2  
N/Réf : CCB / CCB / DIREN n° 00535

Monsieur le Président,

Lors du séminaire gouvernemental sur le développement durable du 28 novembre dernier, le Premier ministre a décidé d'organiser, du 2 au 8 juin 2003, une semaine du développement durable qui a vocation à être renouvelée chaque année et qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable.

Cette initiative a pour objectif de mobiliser tous les acteurs et de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens sur la notion et les enjeux du développement durable, afin de les inciter à agir en faveur de celui-ci, au quotidien et dans les différentes activités.

Le développement durable vise à concilier un environnement de qualité, un meilleur équilibre social et une économie saine. Au quotidien, il consiste à adopter de nouveaux modes de production et de consommation de biens et de services qui n'aboutissent pas à l'épuisement des ressources naturelles ou à des altérations irréversibles des conditions de vie sur notre planète. C'est aussi la maîtrise et le tri de nos déchets, la limitation de nos rejets polluants, le respect de la nature et des paysages ... La prise en compte du développement durable impose des changements en profondeur tant au niveau collectif qu'individuel.

*"Nous sommes la première génération consciente des menaces qui pèsent sur la planète. La première. Et nous sommes aussi probablement la dernière génération en mesure d'empêcher l'irréversible".*

C'est dans l'esprit de cet avertissement lancé par le Président de la République à Johannesburg que cette semaine doit se dérouler : **solidarité entre les générations** (préserver les ressources), **solidarité entre les peuples** (partager les ressources et les richesses).

**S'engager en faveur du développement durable, c'est aussi créer un nouveau lien social et faire le lien entre nos gestes quotidiens et leur impact sur des phénomènes globaux.**

Aussi, nous vous encourageons à organiser une ou des manifestations sur cette thématique. "Le citoyen et le développement durable au quotidien" durant cette semaine qui sera un moment privilégié pour sensibiliser nos concitoyens à cette notion. Ce sera, aussi, un temps fort sur le plan médiatique puisque ces animations viendront en complément à la présentation du projet de Charte de l'environnement, le 4 juin en conseil des ministres.

Afin que ces animations puissent être signalées dans un dépliant-programme, veuillez vous reporter à la note ci-jointe, remplir la ou les fiches (une fiche par action) ainsi que la fiche financière et renvoyer ces pièces à la DIREN de Franche-Comté -au plus tard pour le 30 avril, délai de rigueur-. Des aides financières sont en effet accordées aux associations.

Pour notre Région, cette manifestation remplace la précédente opération intitulée: "Printemps de l'Environnement". Toutefois, les communes et les associations voulant poursuivre le "Nettoyage de Printemps", peuvent se procurer des sacs poubelles et des gants auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (Délégation Régionale de Franche-Comté-34, rue de la Corvée 25000 Besançon - Tél : 03.81.47.07.70 - Fax : 03.81.47.07.50 - Personne contact : Mme Martin).

En tant que matériel de communication, il est prévu des affichettes (format 40 x 60 cm), des affiches (format 120 x 176 cm), des autocollants et des T.Shirts.

Les services de la DIREN (Mme Chantal Callier-Benest, ☎ 03.81.61.53.25 et M.Guy Delefosse, ☎ 03.81.61.53.28) chargés de l'organisation de cette opération, en collaboration avec les préfetures de départements (Bureau de l'Environnement), restent à votre disposition pour vous apporter tous compléments d'information dont vous souhaiteriez bénéficier à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la meilleure.

P/le Directeur,  
La Chargée de Mission

  
Chantal CALLIER-BENEST